



## COMMUNIQUE DE PRESSE de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

### ALTIA, les SCI et La justice !

La Fédération CGT de la métallurgie et les syndicats CGT de l'ex-Groupe ALTIA sont sidérés de la décision judiciaire intervenue concernant les agissements des dirigeants du groupe ALTIA.

En effet, à la demande pressante du syndicat CGT de l'entreprise, le liquidateur de la société ALTIA LA SOUTERRAINE avait obtenu du Tribunal de Commerce de Paris qu'il étende le redressement judiciaire puis la liquidation de la société ALTIA LA SOUTERRAINE à la Société Civile Immobilière STAMPING gérée par les anciens dirigeants d'ALTIA.

Cette extension avait pour cause la confusion du patrimoine existant entre les deux structures et pour effet de permettre la réintégration de la propriété immobilière du site dans l'actif de la société ALTIA.

Elle permettait au surplus au repreneur d'être en capacité de négocier utilement sur l'acquisition des murs soit la fixation d'un loyer à hauteur de la valeur réelle du site afin de limiter les coûts d'exploitation.

**Le 3 novembre 2014, le Tribunal de Commerce de Paris avait fait droit à cette demande.**

Or, **la Cour d'Appel de Paris par arrêt du 14 avril 2015**, en considérant que la création de cette société était conforme aux précédentes décisions judiciaires intervenues et que la confusion du patrimoine n'était pas établie, **a réformé le jugement et a exclu la SCI du périmètre de la liquidation.**

Une telle décision permet aux anciens dirigeants d'ALTIA de conserver un actif immobilier important alors même que leurs agissements antérieurs sont la cause directe du redressement judiciaire d'ALTIA.

De surcroît un plan de suppressions de 49 postes sur 130 est mis en place sur le site du Mans (en situation de redressement judiciaire) et le site de Montreuil-Bellay vient d'être liquidé.

La fédération CGT en appelle solennellement aux organes de la procédure de liquidation, notamment au cabinet BTSG, et les invite à faire en sorte que cette décision ne devienne pas définitive en utilisant toutes les voies de recours nécessaires.

La fédération CGT rappelle qu'à la suite des faits signalés par le syndicat CGT de l'entreprise, une information judiciaire a été ouverte au Pôle financier de Paris.

Elle espère vivement par ailleurs, que cette procédure pénale aboutira rapidement et que celle-ci permettra de faire la lumière sur les responsabilités de chacun, afin de faire en sorte que les agissements répréhensibles signalés par les élus soient sanctionnés pour qu'enfin justice soit rendue aux salariés d'ALTIA et Ex-ALTIA, victimes de dirigeants soucieux uniquement de leur enrichissement personnel au détriment de l'efficacité de l'outil de production et donc de l'emploi.